

Fabulé s'avançait toujours, guidé par le bruit à peine perceptible des feuilles et des branches que les deux fugitifs agitaient malgré leurs précautions. Ils étaient arrivés ainsi à la gueule béante d'un de ces précipices dont le fond est un mystère pour l'œil humain. Le nègre n'osa s'aventurer dans cette abîme : il s'arrêta un moment hésitant, palpitant de crainte et d'émotion. Il éventra quelques-unes des touffes d'herbes et de branches qui cachaient l'entrée du précipice ; il sonda du pied et du regard l'abîme béant ; son pied rencontra un vide effrayant, son œil ne distingua rien. Seulement il entendit, à des profondeurs qui lui parurent immenses, le murmure d'une rivière ou d'une cascade roulant sur des roches. Chercher son salut dans un pareil mystère, c'est trouver la mort à coup sûr.

A droite du précipice s'ouvrait un chemin sur un espace de cent pas environ : c'était l'unique ressource des fugitifs ; mais en s'y hasardant, ils se montraient à Fabulé et risquaient d'être pris. Il leur fallut bien cependant recourir à cette suprême extrémité.

Sans qu'ils aient pu s'apercevoir des manœuvres du chef, celui-ci n'était plus qu'à quelque distance de leur retraite. Au moment où ils allaient s'élaner dans le chemin découvert dont j'ai parlé, Fabulé, qui tenait toujours Lucinde captive dans ses doigts de fer, se dressa devant eux. Il y eut un mouvement de surprise mêlée d'exclamations de part et d'autre dans cette rencontre soudaine et qui ressemblait à un choc.

Les cris et les quelques paroles qui s'échangèrent simultanément en ce rapide moment d'hésitation, éclairèrent la situation aux yeux de tous.

—Lucinde ! s'écria Antillia, sauve-moi ! sauve-moi ! Va prévenir Macandal !

—Maîtresse, fuyez, pendant que je vais me battre contre Fabulé, avait dit le nègre.

—C'est donc toi qui avais enlevé mademoiselle Antillia ? murmura Lucinde en s'adressant à Fabulé, et elle ajouta : — Pauvre Macandal !

Ce furent ses dernières paroles. Par un effort qui laissa entre les mains de Fabulé une poignée de ses cheveux, Lucinde avait tenté de fuir. Mais avant qu'elle eût fait dix pas, Fabulé l'avait ressaisie, et, d'un coup de *bangala*, l'avait étendue morte à ses pieds.

Antillia, qui entendit le râle de la jeune négresse, poussa un cri de douleur.

Fabulé bondit comme un tigre au-devant des deux fugitifs ; le nègre se jeta entre lui et Antillia, en criant à celle-ci :

—Partez, maîtresse, partez ! Autant que je meure tout seul.

XIII

La lutte entre Fabulé et le nègre avait été assez longue pour laisser à la jeune fille tout le temps nécessaire d'assurer sa fuite. Cette lutte se termina par la mort de son adversaire, que Fabulé parvint à étrangler. Ce second crime, dont il venait de charger sa conscience, déjà si pesamment chargée, lui était nécessaire.

Le point principal était qu'il ne restât personne qui pût aller démentir l'accusation portée contre Macandal, accusation dont lui, Fabulé, devait recueillir tous les fruits.

Le chef *marron* songea ensuite à faire disparaître les corps de ses deux victimes ; il traîna le cadavre du nègre, ainsi que celui de Lucinde, jusqu'aux bords du précipice et les y fit rouler l'un après l'autre.

Cette manière d'inhumation accomplie, Fabulé reprit le chemin de son camp pour y faire ses préparatifs d'attaque. Il avait eu soin à l'avance de se mettre en rapport avec les Caraïbes, sur le concours desquels il faisait grand fond.

Grâce au dévouement du malheureux nègre, qui avait si généreusement sacrifié sa vie pour lui donner le temps de fuir, Antillia était parvenue à franchir le chemin découvert et avait gagné les bois, où ses traces pouvaient échapper de nouveau à Fabulé.

Elle marcha toujours avec une énergie que doublait l'espoir du succès d'une part, et de l'autre, la crainte de retomber au pouvoir du chef *marron*. Elle se trouva, au point du jour, au plus profond des bois de la montagne Pelée, haletante, épuisée, ignorant la direction à prendre pour regagner son habitation, et craignant maintenant de s'aventurer dans les chemins impraticables où la Providence l'avait conduite saine et sauve pendant les ténèbres de la nuit.

L'affaiblissement succéda, chez Antillia, à l'énergie des premiers moments. Par quel miracle parviendrait-elle à sortir de la situation désespérée où elle se trouvait réduite ?

Antillia s'agenouilla au pied d'un arbre et pria Dieu de la soutenir dans sa faiblesse ou de lui donner l'inspiration à laquelle elle devrait son salut.

Après avoir passé une partie de la journée en prières et en larmes, elle essaya de se frayer un passage à travers ce désert silencieux et terrible, qui était pour elle comme une immense prison.

La fatigue et l'émotion lui avaient enlevé toutes ses forces. La peur paralysait en même temps le reste d'énergie que lui donnait le sentiment du danger extrême auquel elle était exposée. Elle erra pendant quelques heures au milieu de ces grands bois, où les racines gigantesques des arbres formaient des ponts à des abîmes sans fond et à des rivières au lit torrentiel.

Antillia franchissait ces ponts, se plongeait dans des mers d'herbes plantureuses, se jetait dans des sentiers dont les sinuosités mystérieuses la ramenaient souvent au point même d'où elle était partie. Elle ne pouvait se rendre compte de la direction qu'elle prenait. L'épaisse muraille de la forêt lui dérobait la vue de la mer, but vers lequel elle devait marcher, certaine qu'en s'approchant du rivage, elle rencontrerait quelque habitation. Mais à mesure qu'elle s'élevait, la forêt semblait monter ; trouvant toujours devant elle ce voile d'impenétrable verdure qui lui cachait l'horizon, et dans l'impossibilité de s'orienter, ne courait elle pas le risque, en descendant vers la mer, d'aborder à un des caribets où les Caraïbes avaient établi leurs repaires ?

Le troisième jour, Antillia se trouvait sur un des versants de la montagne ; elle aperçut enfin, par-dessus la cime des arbres, l'horizon d'une mer mugissante. Par moments le bruit formidable des vagues, bruit lointain qui grondait comme un sourd tonnerre, arrivait jusqu'à elle. Ce fut pour la jeune créole l'indice qu'elle se trouvait dans le nord de l'île où la mer a toujours ce caractère de violence ; les colons n'y avaient encore fait que des tentatives, plusieurs fois abandonnées, d'établissement.

Cette partie de la Martinique était encore, à cette époque, la propriété disputée des Caraïbes et défendue pied à pied par les débris de la race primitive.

Antillia hésita à se diriger de ce côté. Elle s'assit triste, désespérée, et demandant à la réflexion et à la prière conseil sur le parti à prendre. Quand la nuit fut venue, elle distingua les feux allumés par les Caraïbes le long de la mer.

La pauvre enfant ne savait pas, au milieu des anxiétés qui agitaient son cœur, si elle devait plus se fier aux Caraïbes qu'aux nègres *marrons*, ou si elle devait se laisser aller au hasard de cette fuite à travers les forêts de la montagne Pelée.

XAVIER EYMA.

(A continuer)

Un comité de direction dans chaque district, composé de personnes de la localité, assurées elles-mêmes dans la Compagnie, acceptant les risques et fixant la prime afférente à ces risques d'après leur propre expérience du territoire ; tous ces comités locaux reliés à la direction générale au siège de la Compagnie, telles sont les garanties qu'offre aux assurés, d'un traitement équitable la Compagnie *Standard*, assurance contre le feu et sur la vie, dont les bureaux sont au No. 13, Place d'Armes, à Montréal, où la Compagnie accepte les risques contre le feu à des primes calculées équitablement tant pour les assurés que pour elle-même.

JEU DE DAMES

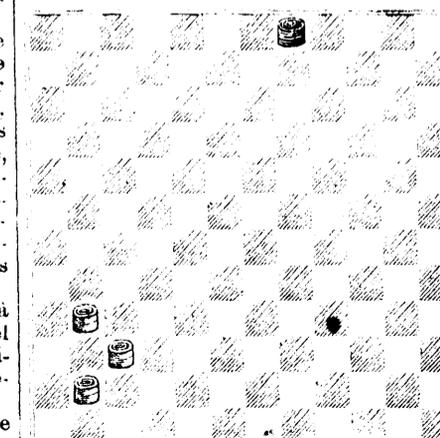
Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, pourront les adresser à M. J. A. Rodier, No. 14, rue Allard, Montréal.

Les solutions doivent être également adressées à ce monsieur.

PROBLÈME No. 2.

TROIS DAMES CONTRE UNE.

NOIRS



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent

COMPAGNIE D'ASSURANCE "LA ROYALE CANADIENNE."



Capital. - - - - \$6,000,000
Actif Disponible, - - - - pres de - \$1,200,000

OFFICIERS:

Président: J. F. SINCENNES.
Gérant Général: ALFRED PERRY.
Assist.-Gérant: DAVID L. KIRBY.
Vice-Président: JOHN OSTELL.
Sec. et Trés.: ARTHUR G. GUNON.
Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER.

ACTIF EN OR

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Bons et autres valeurs et espèces des Etats-Unis, entre les mains des dépositaires des E.-U. | \$40,178 48 |
| Bons du Havre de Montréal (entre les mains du "Receveur-Général") | 50,000 00 |
| Bons de la Compagnie d'Entrepôt de Montréal | 24 7 34 |
| Stocks de Banques | 276,735 96 |
| Hypothèques sur immeubles | 2,010 00 |
| Fonds consolidés de la Cité de Québec | 145,351 18 |
| Billets Recevables pour Primes de la Marine | 151,038 37 |
| Balances des agents non encore transmises, et Primes non perçues | 20,216 04 |
| Divers Comptes dus à la Compagnie pour Sauvetage, Assurances renouvelées, &c. | 21,966 87 |
| Amortissement—E.-U. et Canada | 27,138 79 |
| Espèces en main et en dépôt | \$1,175,237 53 |

PASSIF

Toutes Réclamations pendantes pour Pertes, Billets payables, et divers Comptes dus par la Compagnie \$149,291 59

Assure tous les Risques d'Incendie, ainsi que les Bâtiments voyageant dans les eaux intérieures et leurs Cargaisons, et les Frêts et Cargaisons des Navires à vapeur et à voile Océaniques de première classe.

BUREAU PRINCIPAL: 160 RUE ST. JACQUES, MONTREAL
G-45-4-141

AVIS.

DEMANDE sera faite au PARLEMENT DU CANADA, à sa prochaine Session, pour amender la Charte de

"LA BANQUE DES PROVINCES-UNIES,"

en changeant son nom et aussi le Chef-Lieu ou Place d'Affaires d'icelle, et pour d'autres fins.

ROBERT ARMOUR,

AVOCAT DES PETITIONNAIRES.

BOWMANVILLE, 2 Décembre 1875 6-49-9-149

\$225. PIANOS POUR \$225.

Neufs—pleinement garantis, 7 Octaves,—toutes les Améliorations modernes,—le son est plein, riche et pathétique.—Combinaison exquise, produisant un magnifique effet d'orchestre. Notre désir est qu'ils soient soigneusement essayés et examinés. \$225 chaque. Réparations de toutes sortes à prix modérés.—A. M. LEICESTER & CIE., Fabricants de Pianos, 845 et 847, Rue St. Joseph, Montréal. 6-49-52-150

Corniches
ROULEAUX ET ANNEAUX, aussi BARRES D'ESCALIERS, la plus grande variété dans les derniers goûts, chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal.

Coutellerie
FOURCHETTES ET CUILLERONS, HUILLIERS, plaqués à prix réduits. Aussi tenant d'être reçus: CAGES D'OISEAUX, CAFETIÈRES FRANÇAISES à alambique et PLUMEAUX FRANÇAIS, chez L. J. A. SURVEYER, 6-19-52-105 524, Rue Craig, Montréal.

LE RANGE

ou Fourneau à cuisine le plus amélioré est Le "NEW ENGLAND"

Ses qualités sont trop nombreuses pour être énumérées, mais on peut facilement se convaincre en en faisant l'inspection.

MEILLEUR & Cie.,

652, RUE CRAIG, Prés de la Rue Bleury.

MACHINE A LAYER DE BUNNELL,

TORDEUSE ET REPASSEUSES,

Machine à peler les pommes, à trancher le pain, les légumes, les viandes, &c. 6-37-26-129

LE VIDO.

EAU DE BEAUTE,

PRÉPARATION DE N. DUDEVOIR.

AUX DAMES.

Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint: sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante. C'est un préservatif et un remède contre le masque auquel les Dames sont sujettes.

Manière de s'en servir:—Pour les maladies de la peau, les Humeurs, les Eruptions, les Boutons, le Pustules, les Taches, les Clous, etc., la peau doit être bien lavée et tenue bien propre pendant que l'on fait usage de l'Eau pour le teint.

Le VIDO est une des plus belles découvertes pour embellir le teint. Par l'usage de cette Eau vous aurez toujours la peau du visage d'une éclatante blancheur.

Toute personne envoyant \$1.00 par la malle recevra une bouteille par la malle suivante. Enregistré à Ottawa conformément à l'acte du Parlement, 4 février 1875.

Vendu chez le Dr. GAUTHIER, 6-17-52-160 190, Rue St. Laurent.

Etreannes! Etreannes! Etreannes!

PATISSERIES ET BONBONS FRANCAIS.

LA JOIE DES ENFANTS ET DES FAMILLES.

V. DEOM,

Patissier-Confiseur,

No. 560, RUE STE. CATHERINE MONTREAL.

Mr. V. DEOM informe les familles qu'il confectionne des Pâtisseries délicieuses. A l'occasion des Fêtes de Noël, du Jour de l'An et des Rois, il a fabriqué toutes sortes de Bonbons pour Etreannes et pour Desserts. Aussi un choix de Confiteries et de Bonbons Français. Venez acheter à bon Marché. 6-48-4-146 V. DEOM.

"CAR LE SANG, C'EST LA VIE"

CELEBER

PURIFICATEUR DU SANG

DE CLARKE

(Marque de Commerce:—"Blood Mixture.")

LE GRAND PURIFICATEUR ET RESTAURATEUR,

nettoie et élimine du sang toutes les impuretés et ne saurait être trop hautement recommandé.

C'est un remède infailible contre la Scrofule, le Scorbut, les maladies de la Peau, et les Plaies de toutes sortes. La guérison est permanente.

Il guérit les Vieilles Plaies les Plaies Ulcérées sur le Cou les Plaies Ulcérées sur les Jambes les Boutons Noirs sur la Figure les Scorbut et ses suites les Ulcères cancéreux les maladies du Sang et de la Peau les Enflures Glaucoles. Elimine du Sang toutes les matières impures quelle qu'en soit la cause.

Comme ce mélange est agréable au goût et exempt de toute matière injurieuse à la constitution la plus délicate de l'un ou de l'autre sexe, le Propriétaire conseille fortement aux malades d'en faire l'essai.

Des milliers de Témoignages attestent de son efficacité.

Vendu en Bouteilles à \$1.00, et en Caisnes, contenant six fois la même quantité, pour \$4 chaque. Les dernières en contiennent une quantité suffisante pour opérer la guérison dans la plupart des cas invétérés. EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET MARCHANDS DE MEDECINES PATENTÉES de l'univers.

Seul Propriétaire: F. J. CLARKE, Chimiste, APOTHECAIRES' HALL, LINCOLN, ANGLETERRE.

Agents en gros pour les Provinces de Québec et d'Ontario:

EVANS, MEROER & Cie., MONTREAL

Expédié par la malle sur réception d'un mandat de Poste. 6-23-52-114

"L'OPINION PUBLIQUE"

Publiée tous les Jours à Montréal, Canada, Par la Compagnie Burland-Desbarats.

ABONNEMENT \$3.00 par année. Aux Etats-Unis 3.50 Par numéro 7 Centimes.

Envois par lettres enregistrées ou par mandats sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES. 10 Centime la ligne. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration.

L'agent-collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de domicile, il doit en donner avis huit jours d'avance.

Si l'abonné ne reçoit pas son journal, il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration. Les frais de port sont payés par la Compagnie.